

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

1 cours Valmy
92923 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine cedex
France

Société des Autoroutes
Paris Rhin Rhône - Société Anonyme -

Rapport des commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L.225-
235 du Code de commerce, sur le
rapport du Président du Conseil
d'administration de la Société des
Autoroutes Paris Rhin Rhône, pour ce
qui concerne les procédures de contrôle
interne relatives à l'élaboration et au
traitement de l'information comptable et
financière

Exercice clos le 31 décembre 2007
Société des Autoroutes
Paris Rhin Rhône - Société Anonyme -
36, rue du Docteur Schmitt - 21850 Saint Appollinaire
Ce rapport contient 3 pages
Référence :

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône - Société Anonyme -

Siège social : 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 Saint Appollinaire
Capital social : € 33 911 447

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

Société des Autoroutes

Paris Rhin Rhône - Société Anonyme -

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2008

Salustro Reydel

Membre de KPMG international

PricewaterhouseCoopers Audit

Benoît Lebrun

Associé

Louis-Pierre Schneider

Associé

Thierry Charron

Associé